

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Transformer MAX**

· Code du produit: 12042, 12043, 12044, 12049

· UFI: J3R0-A0EU-Q00F-SG7G

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Imprégnation protectrice

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

déterminants pour l'étiquetage: Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.
 · vPvB: Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	25-50%
Numéro CE: 932-020-9 Reg.nr.: 01-2119548395-31	Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066	<10%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 2)

CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8 Reg.nr.: 01-2119967423-33	tétrabutanolate de titane Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg.nr.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:	Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
· Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· Après ingestion:	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO)
· 5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire.
· Equipement spécial de sécurité:	Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Indications concernant le stockage commun:

Protéger contre le gel.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-56-1 méthanol**

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm
 Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
 risque de pénétration percutanée, (11)

· DNEL**Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederhol)	125 mg/kg bw/day (BEV)
------	---------------------------	------------------------

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 4)

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	208 mg/kg bw/day (ARB) 125 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	871 mg/m ³ Air (ARB) 185 mg/m ³ Air (BEV)

5593-70-4 tétrabutanolate de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	3,75 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	37,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	127 mg/m ³ Air (ARB) 38 mg/m ³ Air (BEV)

67-56-1 méthanol

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	4 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	20 mg/kg bw/day (ARB)
		4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	20 mg/kg bw/day (ARB)
		4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	130 mg/m ³ Air (ARB)
		26 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	130 mg/m ³ Air (ARB)
		26 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC**5593-70-4 tétrabutanolate de titane**

PNEC (wässrig)	65 mg/l (KA) 0,008 mg/l (MW) 0,08 mg/l (SW) 2,25 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,017 mg/kg Trockengew (BO) 0,007 mg/kg Trockengew (MWS) 0,069 mg/kg Trockengew (SWS)

67-56-1 méthanol

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 2,08 mg/l (MW) 20,8 mg/l (SW) 1.540 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO) 7,7 mg/kg Trockengew (MWS) 77 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite de la page 5)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

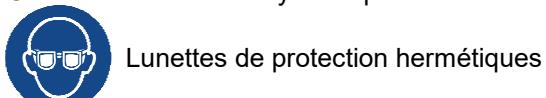
· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Butylcaoutchouc

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais
Gants en caoutchouc synthétique

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux solvants

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.**

· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Typique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110-190 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2,1 Vol %
· Supérieure:	11,5 Vol %
· Point d'éclair	27 °C
· Température d'inflammation:	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	39,9 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 7)

· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant
	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 8)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	18.797 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	56.391 mg/kg

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4.951 mg/l (rat)

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

Oral	LD50	>7.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.200 mg/kg (rabbit)

5593-70-4 tétrabutanolate de titane

Oral	LD50	3.122 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.300 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat)

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (rabbit)
		300 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	128,2 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 9)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

EL50/48h	>22-<46 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>10-<30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,317 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,182 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	1 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,46 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/72h	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	18,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

5593-70-4 tétrabutanolate de titane

EC50/96h	225 mg/l (green alge)
EC50/48h	1.300 mg/l (daphnia magna)
NOEC/21d	4 mg/l (daphnia magna)
EC10	650 mg/l (bacteria)
LC50/96h	1.825 mg/l (piscis)

67-56-1 méthanol

EC50/96h	22.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
IC50	>1.000 mg/l (BES)
EC50/48h	>10.000 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	13.500-17.600 mg/l (lem)
	19.500-20.700 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	28.200 mg/l (pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics, MÉTHANOL)
- IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics, METHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

- Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par**l'utilisateur**

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

- No EMS: F-E,S-E

- Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ) 5L

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 11)

· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS, C9-C10, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLOALKANES, <2% AROMATICS, MÉTHANOL), 3, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· <u>Directive 2012/18/UE</u>	
· <u>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Catégorie SEVESO</u>	P5c LIQUIDES INFAMMABLES
· <u>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas</u>	5.000 t
· <u>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut</u>	50.000 t
· <u>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</u>	Conditions de limitation: 3, 69
· <u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</u>	
· <u>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Prescriptions nationales:</u>	
· <u>Indications sur les restrictions de travail:</u>	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
· <u>Classe de pollution des eaux:</u>	Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
· <u>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</u>	
· <u>VOC EU</u>	355,5 g/l

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.02.2022

Nom du produit: Transformer MAX

(suite de la page 12)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

26.05.2021

8

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR